

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Irène GIRARD,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS,
Marc BARRON Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Philippe ROLIN

Date convocation : 18 juin 2015

N° 2015-033

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

Le Maire,
Bertrand KLING

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 27 avril 2015 à 19 h30.

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN.

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA
Elisabeth LETONDOR à Pascal PELINSKI
David CARABIN à Marie-José AMAH

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2015,
- 2) Fixation du taux d'intérêt de l'emprunt,
- 3) Attribution de subventions aux associations,
- 4) Sollicitation de la réserve parlementaire - Travaux Douëra,
- 5) Sollicitation de la réserve parlementaire - Changement menuiseries Gény,
- 6) Création d'un Conseil des Sages,
- 7) Tarifs des emplacements pour la fête des Pains 2015,
- 8) Tarifs bris de vaisselle salle polyvalente,
- 9) Adhésion au groupement de commandes intégré « Accessibilité, mise en place des agendas d'accessibilité programmée »,
- 10) Consultation sur la vente de 26 logements Meurthe et Moselle Habitat,
- 11) Travaux sylvicoles 2015 - Bois de Solvay,
- 12) Mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- 13) EPFL signature d'un avenant N°1 à la convention foncière de 2013,
- 14) Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - périmètre 2012,
- 15) Création d'un groupement de commandes pour l'achat de papier, de matériel de bureau et pédagogique, de consommables informatiques Caisse des écoles,
- 16) Tarification ACMSH vacances été,
- 17) Sollicitation d'une subvention de la DRAC - Travaux Douëra,
- 18) Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT,
- 19) Questions diverses.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°02 Taux d'intérêt de l'échéance 2015 de l'emprunt DEXIA/SFIL

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Pour faire suite à la souscription d'un emprunt structuré auprès de DEXIA/SFIL, des conditions insupportables pour l'application du contrat par la commune, et faute de n'avoir pu trouver une solution de médiation pour l'instant, la commune doit se positionner quant à l'échéance du 1^{er} mai 2015.

L'application du contrat contesté devant le juge n'est pas soutenable financièrement puisqu'il en résulterait à ce jour un taux de 24,90% soit un montant de 932 006€.

Il vous est proposé de fixer le taux d'intérêt à 4,13% pour l'échéance 2015.

Les crédits sont inscrits au BP 2015.

Monsieur BOULY intervient en disant que la délibération propose un taux pour 2015 de 4,13% à la place de 24,90%. Il aurait souhaité une approche plus prudentielle. Mais comme il ne veut pas porter préjudice à la commune, le groupe Ambition 2020 s'abstiendra.

Monsieur le Maire explique que le taux de 4,13% a été expliqué en commission.

Si on ne prenait pas ce taux, quel taux choisir ?

Ces 2 années avec un taux de 4,13% entreront dans la négociation avec la SFIL.

Adopté à LA MAJORITÉ DES VOIX

(24 voix pour et 4 abstentions : Corinne MARCHAL TARNUS, Jean Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI et Catherine CHOTEAU LESNES)

N°03 Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Au vu des demandes recevables et instruites depuis le 1^{er} janvier 2015, il vous est demandé d'attribuer les subventions suivantes :

A.U.C.S.	6 500€
Amicale des Aînés	4 500€
Association pour le don du sang bénévole	250€
Comité de jumelage Malzéville-Waldstetten	450€
Crèche La Ribambelle	28 500€
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 500€
F.D.C.R.	190€
F.N.A.C.A.	190€
Halte garderie Petits Lutins	36 000€
La Banque alimentaire	300€
Les Neugeottes	400€

054-215403395	20150624-2015-033-DE Les Restaurants du cœur	1 000€
Accusé certifié exécutoire	M.A.F.C.	9 500€
Réception par le préfet : 30/06/2015	Randonneurs de St Max-Malzéville-Essey	155€
	Rock Club	450€
	Secours catholique	600€
	Sporting Club	6 500€
	Vélo Loisir Malzéville	380€

Madame MARCHAL intervient pour dire que le collègue Paul Verlaine n'a rien eu depuis des années ; comment peut on l'expliquer ?

Le Maire répond qu'il faut se recentrer sur ses compétences et qu'il a demandé aux commissions d'être très rigoureux dans la distribution des subventions. A voulu en sanctuariser 4 dont l'AUCS, les deux crèches et l'Amicale des aînés car ces associations ont quasiment des délégations de service public.

Madame MARCHAL demande s'il serait possible d'aller l'expliquer aux jeunes car c'est à cet âge là qu'on apprend la citoyenneté.

Madame DUCHENE répond que cette demande de subvention émane de l'Association Sportive du collège, que cela fait des années que le projet est toujours le même.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°04 Sollicitation de la réserve parlementaire 2015 - Travaux de restauration du bâtiment de la Douëra

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est demandé de solliciter la réserve parlementaire de Madame Chaynesse KHIROUNI à hauteur de 14627€ pour des travaux de remise en état de façades et de toiture.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°05 Sollicitation de la réserve parlementaire 2015 - Travaux de changement des menuiseries à l'école Gény

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Il vous est demandé de solliciter la réserve parlementaire de Madame Evelyne DIDIER à hauteur de 10 000€ pour des travaux de menuiserie sur les fenêtres.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 06 Création d'un conseil des sages

Rapporteur : Jean François HUGUENIN VIRCHAUX

Dans le but de développer la vie démocratique et participative locale, le conseil des sages est un organisme consultatif de réflexions et de propositions qui éclaire le conseil municipal sur différents projets et apporte une analyse constructive.

Il vous est proposé de créer un conseil des sages dans l'intérêt de la commune.

La commission « vie locale » est chargée de réfléchir sur les modalités à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de ce comité.

054-2100052005624-2015000054
Madame MARCHELLI demande des précisions seront données après les réunions de la commission et pose la question du conseil citoyen.

Accusé certifié exécutoire
Monsieur VIRCHAUX répond que nous sommes au 1^{er} étage de la démocratie

Réception participative et il faut créer un conseil des sages avant le conseil citoyen.

Au vu de la taille de la commune, nous n'avons aucune obligation de créer ces instances.

Adopté à l'UNANIMITÉ

(26 voix pour et 2 abstentions : Marc BARRON et Sylvaine SCAGLIA)

N° 07 Tarifs des emplacements pour la fête des pains

Rapporteur : Anne DUCHENE

Il est proposé de fixer les tarifs des emplacements pour la fête des pains ; cela concerne les emplacements brocante, les artisans, les commerçants et les forains.

- Emplacement brocante - tarif malzévillois : 10€ / 4 mètres
- Emplacement brocante - tarif extérieurs : 15€ / 4 mètres
- Emplacement brocante commerçants : 25€ / 4 mètres
- Forfait artisans dans le « village » Place de la Rivière : 15€ / jour
- Forfait commerçants « fête des pains » : 15€ / jour
- Emplacement forains sans électricité : 25€ / jour
- Supplément emplacement forains - forfait électricité : 5€ / jour

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 08 Tarifs à appliquer pour bris de vaisselle salle polyvalente Miche DINET

Rapporteur : Anne DUCHENE

De la location de vaisselle est proposée lors des locations de la salle polyvalente. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour le bris de vaisselle lors des locations.

Cette tarification se fait au prix coûtant.

Assiette plate D 265 porcelaine	3,60 €
Assiette creuse D 220 porcelaine	3,60 €
Assiette dessert D 220 porcelaine	3,60 €
Verre élégance 24,5 cl	1,82 €
Gobelet salto transparent FH 35	1,37 €
Verre Granity 20 cl	1,03 €
Flûte élégance 13 CL	1,68 €
Tasse 15 cl	2,90 €
Soucoupe tasse	2,66 €
Couteau chuletero	2,40 €
Cuillère - cabana	1,37 €
Fourchette - cabana	1,37 €
Cuillère à café - cabana	0,96 €
couteau de table - cabana - enfants	1,91 €
Cuillère de service inox	2,58 €
Fourchette de service inox	2,58 €
Louche de service	3,14 €
Corbeille polypro 23 cm	5,76 €
Saladier 330x250x132	9,84 €
Coupelle practica 15 cl	1,68 €

054-215403395-20150624-20150624	Couteau à salade transparent	4,87 €
	Couteau à pain	14,28 €
Accusé certifié exécutoire	Planche à découper 600x400 mm rouge	35,42 €
Réception par le préfet : 30/06/2015	Planche à découper 600x400 mm blanche	32,20 €
	Couteau de boucher noir L 310	21,50 €
	Fourchette cuisine courbe 26 cm	38,20 €

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°09 Adhésion au groupement de commandes intégrés « accessibilité, mise en place des agendas d'accessibilité programmée »

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Au vu de la législation et de l'intérêt à adhérer, pour la commune, à un groupement de commandes mis en œuvre par la SPL grand Nancy, il vous est proposé d'approuver la convention constitutive du groupement, et d'adhérer aux missions de :

- définition de la stratégie patrimoniale
- rédaction de l'Adap
- réalisation de l'audit accessibilité
- sa mise à jour
- aide à la rédaction et aux dépôts de demandes de dérogation.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 10 Consultation sur la vente de 26 logements Meurthe-et-Moselle Habitat

Rapporteur Malika TRANCHINA

MMH souhaite céder 26 logements square Grandjean à Malzéville. Il vous est demandé de donner votre accord sur ces cessions.

Madame MARCHAL demande comment fait MMH car il n'y a pas 26 logements de vacant.

Monsieur le maire répond que les occupants sont prioritaires pour l'achat.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 11 Travaux sylvicoles 2015 par l'ONF- Bois de Solvay

Rapporteur : Pascal PELINSKI

L'ONF présente une estimation des travaux sylvicoles à effectuer dans le cadre du programme d'action 2005-2019 pour la gestion durable du patrimoine forestier qui s'élèvent à 1 400 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 12 Mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Compte tenu de désengagement de l'état au 01/07/2015 en matière d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes, la communauté urbaine a acté le principe de création d'un service commun en charge de ces instructions.

L'adhésion de la commune à ce groupement ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire.

Le coût estimatif annuel pour la commune est de l'ordre de 1 058 €

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 13 Convention foncière avec EPFL - plan foncier-avenant n° 1

Accusé de réception par le Maire PELINSKI

Une convention foncière a été signée avec EPFL en 2013.

Un terrain est à vendre rue des Chenevières.

Le PLU fait état d'un emplacement réservé au profit de la commune sur une partie de la parcelle. Après négociations avec le propriétaire, la partie concernée par le PLU est cédée pour 85 000 €. Il est demandé au conseil municipal de modifier le périmètre de la convention foncière et d'ajouter la parcelle AH 409p et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1.

Madame MARCHAL demande quelle est la destination de cette parcelle.

Monsieur le Maire explique longuement l'historique de ces parcelles de la rue des Chenevières et réitère que la commune n'a pas de projets dans ce coin là. Ce terrain est juste un terrain d'entrée de zone.

Adopté à LA MAJORTIÉ DES VOIX

(24 voix pour et 4 contre : Corinne MARCHAL TARNUS, Jean Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES et Salvatore LIVOLSI)

N° 14 Attribution d'une prime de ravalement de façade obligatoire

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Il est demandé au conseil municipal de verser une prime de ravalement de façade sieur Pierre Yves Leblanc au 19 rue de l'Orme pour un montant de 1 600 €.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 15 Création d'un groupement de commandes et désignation d'un coordonateur pour la mise en concurrence relative à l'achat de papier , de matériel de bureau et matériel pédagogique de consommables informatiques entre la ville de Malzéville et la caisse des écoles de la ville.

Rapporteur : Marie-José AMAH

Vu l'intérêt pour la commune et la caisse des écoles de se regrouper pour passer des commandes relatives à tous ces achats, il est proposé d'approuver la création de ce groupement de commandes ainsi que la convention constitutive du groupement.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 16 Tarification de l'accueil de mineurs sans hébergement - vacances été 2015

Rapporteur : Marie-José AMAH

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle tarification pour cet accueil collectif pour 2015.

QUOTIENT MENSUEL	Malzévillois Tarif à la journée	Extérieurs Tarif à la journée
De 0 € à 1 763,99 €	16,00 €	19,00 €
De 1 764 € à 3 240,99 €	17,00 €	20,00 €
Supérieur à 3 240,99 €	18,00 €	21,00 €

Les participations CAF (prestations de service et aides aux vacances) sont à déduire de ces tarifs pour les ayants droits.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°17 Sollicitation d'une subvention à la DRAC pour des travaux de restauration à la Douera

Accusé de réception par le Maire THOMASSIN

Il vous est proposé de solliciter la DRAC pour des travaux de restauration de la Douera pour un montant de 7 353 €

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°18 Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité territoriale, il a :

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations du 08 septembre 2014

- Le 28 novembre 2014, signature d'un contrat de cession avec Cubi Production pour le Spectacle « Kitchenette », pour l'animation de la Saint-Nicolas, pour un montant de 949,50€ ;
- Le 11 décembre 2014, signature d'un contrat d'engagement avec Steven Marbach - Les Débranchés, fanfare pour l'animation de la Saint-Nicolas, pour un montant de 300€ ;

Vu en commission Temps de l'Enfant du 14 avril 2015 :

- Le 30 mars 2015, signature d'un avenant à la convention de prestation de service (accueils de loisirs sans hébergement/périscolaire) avec la CAF, pour une l'attribution d'une aide spécifique liée aux NAP ;

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 5 mars 2015

- Le 9 mars 2015, signature d'un contrat avec DEKRA pour la vérification des paniers de basket du gymnase Jo Schlessler, pour un montant de 168€, pour une durée de 3 ans ;
- Le 19 mars 2015, signature d'un contrat avec EVP SERVICE, pour la réparation du mur situé sur le parking du Centre Technique Municipal pour un montant de 3 000€ ;
- Le 26 mars 2015, signature d'un contrat avec FERMETURISTE DE L'EST pour l'entretien de la barrière du parking de la mairie, pour un montant de 156€, pour une durée de 3 ans ;
- Le 26 mars 2015, signature d'un contrat avec RECORD, pour l'entretien des portes automatiques de la salle Polyvalente Michel Dinet, pour un montant de 316,80€, pour une durée d'un an ;
- Le 2 avril 2015, signature d'un contrat avec l'entreprise FRANÇOIS CHRETIEN, pour la maintenance des cloches de l'église Saint-Martin, pour un montant de 185€, pour une durée de 3 ans ;
- Le 9 avril 2015, signature d'un contrat avec MICHEL SARL pour le démontage de la plomberie de l'appartement situé bâtiment Franklin, pour un montant de 1 725,55€ ;
- Le 9 avril 2015, signature d'un contrat avec COLAS EST, pour une reprise d'affaissement de la chaussée pour l'accès au parking rue Gény, pour un montant de 5 880€ ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Question n°1 de Madame CHOTEAU- LESNES

Réception par le préfet : 30/06/2015

Les nombreux changements au sein du personnel des services municipaux ont été constatés. Serait-il possible d'en être informé au fur et à mesure des mouvements et d'avoir les coordonnées (nom, service, mail) des personnes concernées.

De même, les jours des différentes commissions ont été modifiés en avril, elles se sont déroulées durant les vacances scolaires et 2 commissions se déroulaient le même jour à la même heure, le tout avec une information de calendrier très courte pour certaines d'entre elles. Était-ce exceptionnel tout comme le précédent conseil municipal qui se déroule un lundi et non plus un mercredi ou jeudi.

Des jours fixes avaient été choisis, en concertation avec l'opposition avec d'optimiser la présence de chacun : Est-ce encore le cas ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de changement au niveau des personnels ; seule Madame JOLY sera remplacée, à partir du 4 mai.

Dans tous les cas, tout le conseil municipal sera informé des changements quand il y en aura.

En ce qui concerne les dates des conseils et commissions, il est très difficile de ne pas programmer de réunions pendant les vacances. Ce conseil du lundi est un conseil exceptionnel qui avait été programmé pour le taux de l'emprunt SFIL.

Question n°2 de Madame MARCHAL TARNUS

Monsieur le maire,

L'argument sécuritaire est évoqué pour justifier la pose de mobilier urbain rue Sadi Carnot.

La commission urbanisme a choisi, le 16 avril, la pose de potelets de 50cm de haut tous les 3,60m afin d'empêcher « tout véhicule de s'arrêter » sur le côté gauche direction Nancy de la rue Carnot.

S'il est évident que la sécurité des piétons doit être assurée, particulièrement en évitant la circulation sur la partie trottoir, malheureusement mise au même niveau que la chaussée, je vous demande de m'expliquer :

1. pourquoi aucun panneau zone bleue n'est installé à ce jour alors qu'ils sont attendus depuis 9 mois ?
2. les places livraisons étant occupées tous les matins, et en cours de journée, souvent par plusieurs véhicules, comment vous allez éviter le blocage total de la circulation lorsque les camions de livraison, par défaut, occupent la chaussée ?
3. j'ai pris une photographie d'une intervention du SAMU il y a 3 semaines, l'ambulance arrêtée sur le trottoir, la même situation avec ce mobilier l'obligerait à s'arrêter sur la voie de circulation, comment la probabilité de cette situation sera prise en compte ?
4. le projet initial, issu des « concertations » qui ont fait couler tant d'encre, prévoyait l'installation de jardinières, pourquoi cette option à la fois plus esthétique et plus écologique serait elle abandonnée ?

Vous remerciant par avance de la précision de vos réponses.

Accusé de réception - Madame Marchal-Tarnus,

Réception par le préfet - 30/06/2015
Cette question ressemble à celle posée par Monsieur LIVOLSI au dernier conseil municipal. Question à laquelle Monsieur le Maire et moi-même avons déjà répondu.

Néanmoins, Je vais vous apporter quelques précisions car il semble bien qu'elles soient nécessaires.

Vous avez un long passé d'élue, conseillère municipale, adjoint au maire, députée de Meurthe et Moselle, et depuis peu conseillère départementale.

Vous avez donc une parfaite connaissance des lois et réglementations, vous êtes attachée aux procédures.

Je m'interroge pourtant sur votre question, en effet vous affirmez que des panneaux de zone bleue sont attendus depuis 9 mois, je ne sais pas quel mode de calcul vous avez employé pour trouver ce chiffre, mais sachez qu'il y a 9 mois la rue Sadi Carnot était en chantier et interdite à la circulation.

9 mois d'attente dites-vous, nous sommes nombreux à avoir attendu 9 mois avant qu'un heureux événement ne se produise.

Non. Madame Marchal-Tarnus cela ne fait pas 9 mois que ces panneaux sont attendus et par qui ? Car attendre ces panneaux, comme vous, c'est ignorer la réglementation en matière de zone bleue.

Vous êtes titulaire du permis de conduire, pourtant laissez-moi vous éclairer :

La signalisation des lieux aménagés pour le stationnement à durée limitée avec contrôle par disque, est obligatoire. Elle est assurée,

- soit au moyen d'une signalisation verticale, autrement dit un panneau,
- soit au moyen d'un marquage au sol.
- soit au moyen de ces deux dispositifs.

La rue Sadi Carnot dispose d'un marquage au sol de couleur bleu pour matérialiser les places de stationnement en zone bleue, la pose de panneaux verticaux n'est donc pas nécessaire.

Cela vaut également pour les aires de livraison.

Le Maire dit qu'il y aura aussi des potelets sur la droite des trottoirs, que les panneaux de zone bleue viennent d'être posés et que le maintien des places de livraison libres le matin sera un objectif de la police municipale.

Il rappelle que la venue du SAMU dans la rue Sadi Carnot était due à un accident ; un véhicule avait roulé sur le pied d'une personne sur le trottoir.

Question n°3 de Madame MARCHAL TARNUS

Lors de la commission des finances du 20 avril, il a été acté que les dotations de l'Etat pour la commune de Malzéville sont inférieures de 100000€ aux estimations prises en compte dans le budget prévisionnel adopté par votre majorité le 2 avril dernier, portant à 9% la baisse au lieu des 6% prévus .

Les 60000€ d'économies sur les nouvelles activités périscolaires et les 8000€ économisés sur les indemnités d'élus, dont vous voudrez bien, par ailleurs, préciser la nature, sont loin de faire le compte.

Il ne reste guère qu'une solution : faire des économies drastiques sur les budgets de fonctionnement.

Aussi, M le maire, je vous demande quelles sont les pistes envisagées pour ces économies et quand les décisions modificatives seront prises à ce sujet.

054-2154033955-20150621-2015-023

Monsieur ROUSSEAU répond que DE est étonné de la question d'une élue aguerrie aux finances publiques. Il rappelle que les recettes au BP sont des prévisions, qu'il n'y a aucune obligation de voter une décision modificative pour l'instant.

Il souligne qu'on ne fera pas le travail de la commission en conseil municipal.

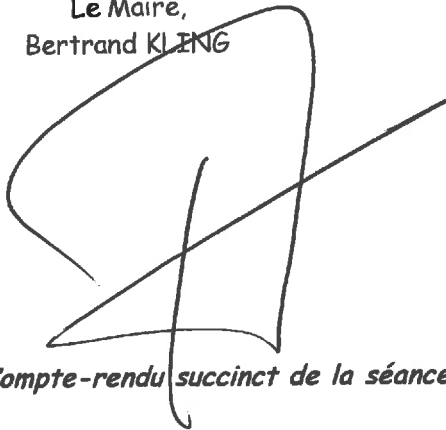
Le Maire répond également qu'on travaille sur des pistes.

Pour finir, Monsieur le Maire fait le point sur l'incendie du plateau et sur le départ des gens du voyage en remerciant les services de la Préfecture et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

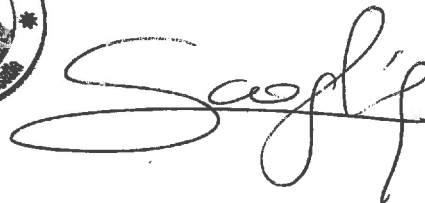
Il rend aussi un dernier hommage à Maurice PICHER qui vient de décéder. Il avait été conseiller municipal et adjoint à Malzéville.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Bertrand KLING



La Secrétaire de séance,
Sylvaine SCAGLIA



Compte-rendu succinct de la séance affiché le 30 avril 2015.